REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 32

Procurations..... 3

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2012

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN (en retard, procuration à R.Gbedey pour les points 1 et 2), Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER (en retard, procuration à P.LEROY du point 1 à 4), Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (en retard, procuration à J.L.BOURDON du point 1 à 8), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Francine HABERT	à	Patrice COCHET
Gilberte BELEY	à	Christian PIERRET
Fabienne TARUFFI	à	Lovely CHRETIEN

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° 31 (1/2)
120107

AVENANT N° 14 AU TRAITE DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE CONCLU EN DATE DU 11 MARS 1991 ET PROMESSE DE VENTE DE LA CUISINE CENTRALE A LA SOCIETE ELRES (ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT)

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a conclu, en mars 1991, avec la société "AVENANCE Enseignement et Santé", devenue "ELRES – ELIOR Restauration Enseignement", un contrat de Délégation de Service Public portant sur la restauration scolaire et municipale.

Dans le cadre du plan Hôpital 2007 initié par le Gouvernement de Lionel JOSPIN, le centre hospitalier Saint-Charles de Saint-Dié-des-Vosges a entrepris en 2008 des travaux de restructuration et d'extension qui prévoyaient la construction d'une cuisine centrale. Celle-ci est opérationnelle depuis le mois de septembre pour produire l'ensemble des repas nécessaires à l'hôpital (personnel et malades). Après échanges avec la direction de l'établissement, il est apparu que cette cuisine était structurée pour assurer la fourniture des repas aux établissements gérés par le CCAS : le Parc, La Chaumière et l'Alsace, la Maison de l'Enfance F. Dolto, le portage des repas à domicile et les repas scolaires.

Afin d'optimiser la gestion des services publics de l'hôpital, du C.C.A.S. et de la ville, il a été envisagé de conclure avec le centre hospitalier une convention de fourniture de repas et de former avec lui un groupement d'intérêt public (GIP).

Cette convention aurait eu pour conséquence d'exclure ce service de la délégation de service public. L'activité reprise en régie aurait impliqué une résiliation du contrat pour motif d'intérêt général. Le personnel de la cuisine centrale aurait dû être intégré dans les effectifs de la ville et le délégataire aurait dû percevoir une indemnisation contractuelle de 1 260 000 €, dégressive pour rupture anticipée du traité de concession.

Dans cet esprit, la Ville a demandé à la direction de l'hôpital de lui proposer le prix de revient pour la confection des repas, en respectant les modalités d'exécution du traité initial conclu avec ELRES fixé à 7,69 € pour les repas adultes et 7,21 € pour les repas scolaires, soit un coût moyen de 7,42 €. Ces coûts ne permettent pas de réaliser une opération financière acceptable pour la Ville. Par ailleurs, il a été fait état par l'hôpital de réelles difficultés logistiques pour assurer la livraison de repas dans les 13 sites de la ville et du CCAS, assurant le respect des conditions dites de "la chaîne du froid".

Par conséquent, le coût du service actuellement effectué par ELRES serait encore augmenté d'une charge supplémentaire comprenant la reprise partielle du personnel, ce qui établit un prix définitif pour le centre hospitalier Saint-Charles de 9,56 € HT, hors paiement de l'indemnité de résiliation anticipée.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° 31 (2/2)

Au regard de ces données économiques, la Ville a privilégié la recherche d'un accord avec ELRES, lui demandant d'accentuer ses efforts sur la qualité du service et sur la présentation des repas. De surcroît, un "repas étoilé" sera confectionné chaque mois par un grand chef et sera proposé à l'ensemble des usagers. Il lui a été également demandé de relever la redevance annuelle de concession versée au bénéfice de la Ville pour les années 2013 à 2017, soit un montant de 460 000 €. Telles sont les dispositions de l'avenant n° 14, objet de la présente délibération.

De cette manière, il est établi un nouveau coût par repas de 6,34 € HT pour l'ensemble des repas livrés à la Ville et aux personnes âgées, et de 5,53 € pour les petits déjeuners et les crèches, confortant l'intérêt économique de cette opération pour la Ville. Ainsi, la baisse effective sera de 9 % du service effectué par ELRES, alors que celui proposé par le centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges aurait eu pour conséquence une augmentation de 20,5 % sur le prix du repas actuel.

Enfin, ELRES s'engage à acquérir la cuisine centrale située sur les parcelles cadastrées section CW n° 100 – 102 - 103, d'une surface globale de 3 262 m², dont un bien bâti (SHON) de 530 m² pour le montant ferme et définitif de 400 000 € HT, hors frais de notaire, pour laquelle une promesse de vente est à intervenir.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 14 au traité de concession de service public de restauration scolaire et municipale conclu en date du 11 mars 1991,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 14 et son protocole transactionnel, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,

- APPROUVE la promesse de vente à intervenir entre la Ville et ELRES pour l'acquisition, par ELRES, de la cuisine centrale pour un montant ferme et définitif de 400 000 € HT, hors frais de notaire,

- AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente de la cuisine centrale ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR

Contre : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Christian PIERRET